Image not found or type unknown

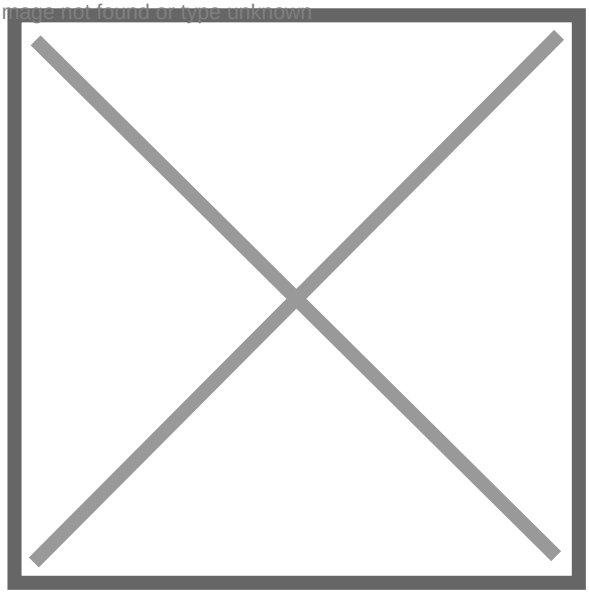

Indemnisation de stage de huit semaines

Par **aubert**, le **11/10/2011** à **21:54**

Bonjour,

A partir de combien de semaines un stage sous convention est-il rémunéré?

Cet été, j'ai travaillé 8 semaines pour un parc naturel français sous convention avec l'école (du 13/06/2011 au 05/08/2011). La convention mentionne qu'au delà de deux mois consécutifs de stage, celui ci est gratifié. Le parc ne veut pas rémunérer mon stage. A t'il raison?
J'ai trouvé l'article de loi qui mentionne le fait qu'un stage est gratifié à partir de deux mois. Toutefois, d'un point de vue législatif à combien de semaines correspondent ces deux mois? Selon-vous (et la législation) mon stage peut il être gratifié?

Merci de votre réponse,
Cordialement,

Par **pat76**, le **12/10/2011** à **12:16**

Bonjour

Prenez votre contrat et allez à l'inspection du travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés